

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 1^{er} octobre 2013 à 20 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Christian Vanasse, Claude Graveline, Jacques Dubuc et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont aussi présentes, madame Sylvie Beauregard, directrice générale et madame Nancy Carvalho, adjointe administrative.

La séance est précédée, à 19h50, d'une assemblée publique de consultation sur les règlements numéro 434-16-2013 et 437-8-2013.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session. Il remercie tous les conseillers sortants pour le bon travail réalisé en équipe.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8. Administration

- 8.1 Dépôt du rôle d'évaluation pour l'année 2014
- 8.2 Fonds de roulement – Remboursement
- 8.3 Adoption - Règlement numéro 449-3-2013 modifiant le règlement numéro 449-2007 décrétant une délégation de pouvoir de la part du conseil dans le cas d'une élection ou d'un référendum
- 8.4 Élections municipales – Rémunération du personnel électoral
- 8.5 Rapport du maire
- 8.6 Brigadier substitut – Nomination
- 8.7 Mutuelle des Municipalités du Québec – Protection d'assurances - Validation

9. Sécurité publique

- 9.1 Travaux de stabilisation des berges – Sites 4, 2 et 3 -Les Services exp inc. – Autorisation de paiement
- 9.2 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2 et 3 – L.A. Hébert inc. – Autorisation de paiement
- 9.3 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2 et 3 – Divers fournisseurs – Autorisation de paiement
- 9.4 Travaux de stabilisation des berges – Site 25 – Procédure

- d'appel d'offres public
- 9.5 Travaux de stabilisation des berges – Site 25 –
Présentation du dossier à la MRC des Maskoutains et au
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de
la Faune et des Parcs (MDDEFP) - Mandat
- 10. Transport**
- 10.1 Déneigement – Achat de sel de déglçage
- 10.2 Travaux de voirie – Rangs Salvail Sud et Basse-Double –
Danis Construction inc. – Décompte #1 - Autorisation de
paiement
- 10.3 Travaux de voirie – Rangs Salvail Sud et Basse-Double –
MRC des Maskoutains – Honoraires professionnels -
Autorisation de paiement
- 10.4 Travaux de voirie – Rangs Salvail Sud et Basse-Double –
Les Services exp inc. – Laboratoire - Autorisation de
paiement
- 10.5 Travaux de voirie – Chemin de la Grande-Ligne – MRC des
Maskoutains – Honoraires professionnels – Autorisation de
paiement
- 11. Hygiène du milieu**
- 11.1 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Adoption du budget pour
l'exercice financier 2014
- 11.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption
du budget pour l'exercice financier 2014
- 12. Aménagement et urbanisme**
- 12.1. Adoption – Règlement numéro 434-16-2013 modifiant le
règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les
normes applicables dans les zones exposées aux glissements
de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé
(règlement de la MRC des Maskoutains 03-128).
- 12.2 Adoption – Règlement numéro 437-8-2013 modifiant le
règlement des permis et certificats numéro 437-2006
concernant les modalités d'émission des permis et certificats
pour une intervention dans une zone exposée aux
glissements de terrain
- 13. Loisirs et culture**
- 13.1 Anneau de glace – Contrat d'entretien saison 2013-2014
- 14. Autres sujets**
- 14.1 Projet – A pied, à vélo, ville active! - Adhésion
- 14.2 Mosaïque des gens d'affaire 2012-2013 - Achat
- 14.3 Fabrique de la paroisse de Saint-Jude – Souper bénéfique –
Demande de commandite
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2013-10-226

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par, M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE RETIRER le point : 10.1 Déneigement – Achat de sel de déglçage

D=ADOPTER I=ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L=UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2013

2013-10-227

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU:

D=ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L=UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2013 avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	12 896.56\$
Comptes déjà payés:	27 455.44\$
Comptes à payer:	143 423.56\$

Appels des pompiers:

18-09-2013	école Saint-Jude	pratique évacuation
18-09-2013	école Saint-Bernard	pratique évacuation
25-09-2013	179, Michaudville, St-Barnabé	entraide

Transferts de fonds:

DE:		
02 41400 526	eaux usées- entretien équip.	432\$
À: 02 41400 635	alun	432\$

2013-10-228

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER le transfert de fonds;

D=ADOPTER et D=AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Sylvie Beaugard

ADOPTÉE À L=UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

- 30 août 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 août 2013
- 30 août 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du conseil exécutif du 8 août 2013
- 3 septembre 2013: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance du 22 août 2013
- 5 septembre 2013: VILLE DE LAC-MÉGANTIC – Lettre de remerciements de Mme la mairesse Colette Roy-Laroche
- 6 septembre 2013: MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE – Projet de règlement #2013-05 modifiant le plan d'urbanisme et résolution d'adoption #2013.09.08
- 10 septembre 2013: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du 21 août 2013 et procès-verbal de correction du 4 septembre 2013
- 10 septembre 2013: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 août 2013

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de septembre 2013 préparé par monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2014

Le rôle d'évaluation devant servir pour le deuxième exercice du rôle triennal 2013-2014-2015, a été déposé au bureau municipal le 9 septembre 2013 et un avis public a été affiché aux deux (2) endroits habituels et publié dans le journal Le Courrier, édition du 12 septembre 2013.

2013-10-229
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014 tel que

préparé par Michèle Leroux, évaluateur de la MRC des Maskoutains et réparti de la façon suivante:

Immeubles imposables	151 915 800 \$
Immeubles non imposables	5 390 900 \$
Valeur totale	157 306 700 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 FONDS DE ROULEMENT - REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT l'emprunt de de 27 431.96\$ en 2007 pour l'aménagement du centre communautaire, de 8 068.41\$ pour l'aménagement du centre communautaire en 2008 et de 33 442\$ pour l'achat d'une pépinière en 2010 au fonds de roulement;

2013-10-230
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE REMBOURSER le fonds de roulement d'une somme de 8 302.09\$ représentant :

5e versement	Aménagement bibliothèque	1 613.69\$
3e versement	Achat d'une pépinière	6 688.40\$
		8 302.09\$

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 449-3-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2007 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA PART DU CONSEIL DANS LE CAS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal*, le Conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu des articles 70.1 et 203 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, la directrice générale, qui est d'office la présidente d'élection, doit dépenser pour la tenue d'une élection ou d'un référendum;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été régulièrement donné lors de la session tenue le 3 septembre 2013;

2013-10-231

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement portant le numéro 449-3-2013 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Il est ajouté à la SECTION 1 – DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE du règlement numéro 449-2007 ce qui suit :

Article 1.9

Dans le cas d'une élection ou d'un référendum, le président d'élection pourra lui-même autoriser directement tous les achats et ce, selon les dispositions permises par le Code municipal et la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Fait et passé à Saint-Jude, le 1^{er} octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 ÉLECTIONS MUNICIPALES – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales sont prévues;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de personnel électoral sera nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-232

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil établisse le tarif de rémunération ou d'allocation des membres du personnel électoral comme suit :

A) PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 1 100\$ pour les fonctions qu'il exerce.

Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 500\$;

B) SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a un scrutin, le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 825\$ pour les fonctions qu'il exerce.

Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin, le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 400\$.

C) **ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Lorsqu'il y a un scrutin, l'adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 500\$ pour les fonctions qu'il exerce.

D) **SCRUTATEUR**

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 160\$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et du vote par anticipation, incluant le dépouillement des votes.

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 40\$ pour les fonctions qu'il exerce lors d'un nouveau dépouillement sommaire.

E) **SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE**

Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de 125\$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et du vote par anticipation, y compris lors du dépouillement de vote.

F) **PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE**

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre (primo) a le droit de recevoir une rémunération de 130\$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et du vote par anticipation.

G) **MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION**

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de 110\$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et du vote par anticipation.

H) **MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale y compris le secrétaire de cette commission a le droit de recevoir une rémunération de 14 \$ pour chaque heure où il siège. Tout agent réviseur a le droit de recevoir une rémunération de 12\$ l'heure.

I) **RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION**

Toute personne visée par le présent règlement sauf le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant, le président d'élection, le secrétaire d'élection ou l'adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 22\$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le greffier ou secrétaire-trésorier, son remplaçant ou le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

J) **APPLICATION**

Cette rémunération s'appliquera dans le cas d'élections ou de référendum et vient abroger le règlement numéro 401-2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.5 RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire doit présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité quatre (4) semaines avant l'adoption du budget. En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je vous présente les faits saillants des états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2012 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états. Je ferai la description des projets d'immobilisation réalisés en 2013 et vous donnerai les indications préliminaires sur les résultats d'exploitation pour l'exercice 2013. Vous trouverez la liste des contrats de plus de 25 000 \$ accordés depuis le dernier rapport ainsi que les orientations générales du prochain budget.

1. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE DE 2012 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Revenus :	3 167 270.28\$
Dépenses :	(3 235 423.56\$)
Amortissement inclus dans les dépenses :	371 499.32\$
Acquisition Immobilisations :	(344 052.86\$)
Transfert réserve réseau routier :	(244 049.00\$)
Transfert taxes d'accise :	420 432.00\$
Loisir Pacte Rural :	12 500.00\$
Remboursement de la dette :	(59 565.00\$)
Transfert fonds de parc :	<u>(7 949.99\$)</u>
Surplus d'exercice pour St-Jude	80 661.19\$
Surplus accumulé affecté pour vidange des boues:	26 000.00\$
Surplus accumulé affecté pour réseau routier	327 390.00\$
Surplus accumulé affecté pour allocation départ	5 565.36\$
Surplus accumulé pour les élections	11 000.00\$
Surplus glissement de terrain	151 087.61\$
Surplus TEU mécanique secteur	4 807.08\$
Surplus accumulé non affecté:	724 305.96\$
Taxes égouts perçues d'avance	54 693.18\$
Glissement de terrain contribution perçue d'avance	1 989 265.66\$
Contribution perçue d'avance – Jardinage	6 481.03\$
Contribution perçue d'avance – Bibliothèque	706.87\$
Fonds de roulement disponible:	178 321.11\$
Fonds pour parcs et terrains de jeux:	26 641.54\$
Solde disponible règlement d'emprunt	65 915.85\$

2. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2013

Au cours de l'année 2013, le conseil a encore mis beaucoup d'efforts sur les travaux de stabilisation des berges de la rivière Salvail et de ses affluents. Les travaux ont été complétés au site 4 derrière le 1720, rang Salvail Nord. Des travaux de stabilisation sont en cours aux sites 2 et 3 soit derrière le 2095 et le 1745, rang Salvail Nord. Le financement de ces travaux de stabilisation des berges fait l'objet d'un décret ministériel. Au niveau des infrastructures routières, on a procédé à la reconstruction d'une portion de 1.5 kilomètre du rang Basse-Double et d'une portion de 550 mètres du rang Salvail Sud. Un nouveau module de jeux a été installé au parc grâce à une subvention de la Caisse Desjardins Vallée des Patriotes. Une réfection de deux ponceaux dans le rang Salvail Sud et dans le 6e Rang a été réalisée.

La téléphonie IP a été installée, desservant ainsi presque tous les bâtiments municipaux. En vertu de la mise en vigueur du schéma de risques incendie, les pompiers ont débuté la visite du tiers des résidences de notre territoire. Le Conseil a aussi conclu une entente de travaux municipaux avec un promoteur, Construction Chobin inc., pour un développement

résidentiel dans le prolongement de la rue Ménard.

Le projet «Potager en jardinant aux Quatre-Vents» s'est prolongé en 2013. Aussi, une grande consultation nommée «Rêver Saint-Jude» a été réalisée auprès de la population. Des suggestions intéressantes en ont été dégagées et le nouveau conseil élu en novembre devra en débattre.

3. INDICATIONS SUR LES RÉSULTATS D=EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

La municipalité prévoit terminer l=année 2013 avec un surplus budgétaire qui sera réaffecté en grande partie à l'exercice financier 2014.

4. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET ET DES PROJETS D=IMMOBILISATION POUR L'EXERCICE 2014

Au cours de l=année 2014, nous poursuivrons nos efforts afin de maintenir nos dépenses au minimum. Comme les modalités du programme de retour de la taxe d'assise sur l'essence ne sont pas encore connues, la stratégie de réfection des routes n'est pas encore élaborée.

Les travaux de stabilisation des berges de la rivière Salvail et de ses affluents se poursuivront en 2014 selon un calendrier déterminé par le Ministère des Transports du Québec.

5. LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ ACCORDÉS DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DU MAIRE (1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013)

NOM	MONTANT	OBJET
Danis Construction inc.	493 150.69\$ Taxes en sus	Réfection rang Salvail Sud et Basse-Double en cours
Groupe Ultima Inc.	29 465\$	Contrat d'assurances
Hydro-Québec	27 718.49\$	Électricité et relocalisation poteaux Salvail Nord
L.A. Hébert inc.	3 192 518.02\$	Stabilisation des berges site 4 Salvail Nord
Les Entreprises Michaudville inc.	789 168.73\$	Site 23
Les Services exp inc.	347 247.51\$	Ingénieurs stabilisation des berges
Régie d'Aqueduc Richelieu Centre	133 892.65\$	Approvisionnement en eau et maintenance du réseau
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	65 081.61\$	Gestion des déchets

6. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L=ANNÉE 2013

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES
MAIRE		
- municipalité	8 307.97\$/an	4153.98\$/an
- MRC	4 468.68\$/an	2 234.28\$/an

- présence à la Régie d'aqueduc	61.28\$/réunion	30.64\$/réunion
CONSEILLERS		
- municipalité	2 769.56\$/an	1 384.78\$/an
- délégué Régie d'aqueduc	61.28\$/réunion	30.64\$/réunion
- délégué Régie des déchets	684.42\$/11 réunions	342.21\$/11 réunions

Les séances du conseil de la municipalité se tiennent le premier lundi de chaque mois ou le mardi suivant si le lundi est un jour férié. Pour le mois de janvier 2014, la séance se tiendra le deuxième lundi de ce mois, soit le 13 janvier 2014. Il n'y a pas de séance en juillet.

Ce 1^{er} octobre 2013

Le maire Yves de Bellefeuille

8.6 BRIGADIER SUBSTITUT - NOMINATION

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste pour le brigadier substitut;

CONSIDÉRANT les réponses reçues et présentées au conseil;

2013-10-233

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Chantale Morin à titre de brigadière substitut rémunérée sur la base de la rémunération de la brigadière en poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.7 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROTECTION D'ASSURANCES - VALIDATION

CONSIDÉRANT les listes de couverture d'assurance transmis par le courtier *Chapdelaine assurances et services financiers inc.* le 24 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces listes de couverture d'assurance serviront de base pour la détermination de la prime annuelle 2014;

2013-10-234

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE VALIDER les listes de couverture d'assurance présentées par le courtier *Chapdelaine assurances et services financiers inc.* le 24 septembre 2013 et annotée par la directrice générale jointes en Annexe C.

D'AUTORISER la directrice générale à signer ces documents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 4, 2 ET 3 - LES SERVICES EXP INC. - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie les *Services exp inc.* a été mandatée pour les services d'ingénierie et de laboratoire pour les travaux de stabilisation des berges en vertu de la résolution 2011-06-140;

CONSIDÉRANT les factures numéro 166497 et 170679 en date du 30 août et du 24 septembre 2013 concernant les honoraires professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-10-235

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures numéro 166497 et 170679 de la firme d'ingénieurs *Les Services exp inc* au montant total de 22 189.54\$, toutes taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 2 ET 3 – L.A. HÉBERT INC. - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le décompte numéro 1, en date du 19 septembre 2013, des dépenses reliées aux travaux de stabilisation des berges des sites 2 et 3 du rang Salvail Nord effectués par la firme *L.A. Hébert.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur François Pothier, ingénieur responsable du projet pour la firme EXP en date du 19 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-10-236

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 279 992.68\$, taxes incluses, à

L.A. Hébert inc., cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, à signer le décompte progressif numéro 1.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense. Le paiement de cette facture se fera dès la réception d'un chèque du *Ministère de la Sécurité publique* couvrant cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 2 ET 3 – DIVERS FOURNISSEURS - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les factures suivantes reliées aux travaux de stabilisation des berges des sites 2 et 3 du rang Salvail Nord: (taxes en sus)

Xittel	Internet au chantier	116.85\$
Xittel	Internet au chantier	127.09\$
	TOTAL (TAXES EN SUS)	243.94\$

CONSIDÉRANT l'approbation de l'ingénieur mandaté, monsieur François Pothier, de *Les Services exp*;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-237

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures ci-haut décrites pour un montant totalisant 243.94\$, taxes en sus. Cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE 25 – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit procéder à des travaux de stabilisation des berges de la rivière Salvail et de ses affluents en vertu d'un rapport déposé en 2011 par le Ministère des Transports, section mouvement de

terrain, au Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'une description des travaux a été déposée par le MTQ pour le site numéro 25 dans le secteur de la rue l'Heureux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent s'exécuter selon le mode d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la firme de génie conseil *Les Services exp inc.* a été mandaté pour la confection des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense fait l'objet du décret numéro 492-2011 et qu'elle s'applique selon la résolution numéro 2011-06-139;

2013-10-238

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,

Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres public avec pondération pour les travaux de stabilisation de talus d'un affluent de la rivière Salvail pour le site numéro 25 dans le secteur de la rue l'Heureux;

DE PUBLIER l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) ainsi que dans un journal régional et d'en défrayer les coûts;

DE NOMMER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, responsable de cet appel d'offres conformément à la Politique de gestion contractuelle. En vertu du règlement numéro 449-2007 et ses modifications, madame Beauregard procédera aussi à la formation du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.5 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE 25 – PRÉSENTATION DU DOSSIER À LA MRC DES MASKOUTAINS ET AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit procéder à des travaux de stabilisation des berges de la rivière Salvail et de ses affluents en vertu d'un rapport déposé en 2011 par le Ministère des Transports, section mouvement de terrain, au Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la firme de génie conseil *Les Services exp inc.* a été mandatée pour la confection des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir des autorisations de la MRC des Maskoutains et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT QUE cette dépense fait l'objet du décret numéro 492-2011 et qu'elle s'applique selon la résolution numéro 2011-06-139;

2013-10-239

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER monsieur François Pothier, ingénieur, de la firme *Les Services exp inc.* pour présenter, au nom de la municipalité de Saint-Jude, des demandes d'autorisation auprès de la MRC des Maskoutains et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de la MRC des Maskoutains concernant le projet du site numéro 25 situé dans le secteur de la rue l'Heureux;

DE DÉFRAYER le coût de ces demandes selon la facturation qui sera présentée.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 DÉNEIGEMENT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

Point retiré de l'ordre du jour.

10.2 TRAVAUX DE VOIRIE – RANGS SALVAIL SUD ET BASSE-DOUBLE – DANIS CONSTRUCTION INC. – DÉCOMPTE #1 - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le décompte numéro 1, à la date du 20 septembre 2013, des dépenses reliées aux travaux de réfection d'une portion des rangs Basse-Double et Salvail Sud effectués par la firme *Danis Construction inc.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains en date du 23 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés dans le cadre du *Programme de la taxes sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)*;

2013-10-240

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 336 503.27\$, taxes incluses, à *Danis Construction inc.*;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, à signer le décompte progressif numéro 1 et la directive de changement numéro 1.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 000 «immobilisation – réseau routier».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10.3 TRAVAUX DE VOIRIE – RANGS SALVAIL SUD ET BASSE-DOUBLE –
MRC DES MASKOUTAINS – HONORAIRES PROFESSIONNELS -
AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les factures numéro CRF1300420 et CRF 1300427 au montant total de 1 121.25\$ de la *MRC des Maskoutains* pour les services en ingénierie en date du 4 et du 5 septembre 2013 concernant les travaux sur les rangs Basse-Double et Salvail Sud;

CONSIDÉRANT les mandats octroyés en vertu de la résolution numéro 2013-06-162;

2013-10-241

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures ci-haut mentionnées à la MRC des Maskoutains.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 « Immobilisation réseau routier ».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10.4 TRAVAUX DE VOIRIE – RANGS SALVAIL SUD ET BASSE-DOUBLE –
LES SERVICES EXP INC. – LABORATOIRE - AUTORISATION DE
PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les factures numéro 170037 au montant total de 2 350.37\$ des *Service exp inc.* en ingénierie en date du 20 septembre 2013 concernant les travaux sur les rangs Basse-Double et Salvail Sud;

CONSIDÉRANT les mandats octroyés en vertu de la résolution numéro 2013-08-193;

2013-10-242

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture ci-haut mentionnée à *Les Service exp inc.*

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 « Immobilisation réseau routier».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.5 TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – MRC DES MASKOUTAINS – HONORAIRES PROFESSIONNELS – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les factures numéro CRF1300431, CRF1300433 et CRF 1300425 au montant total de 1 321.09\$ de la *MRC des Maskoutains* pour les services en ingénierie en date du 3, 4 et du 5 septembre 2013 concernant les travaux sur les fosses du chemin de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT les mandats octroyés en vertu de la résolution numéro 2013-05-135 pour des coûts d'honoraires professionnels partagés avec la municipalité de La Présentation;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-243

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures ci-haut mentionnées à la MRC des Maskoutains concernant les honoraires professionnels en ingénierie pour les travaux de reprofilage de fosses du Chemin de la Grande-Ligne.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « voirie- entretien des chemins».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT que la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* a dressé son budget pour l'exercice financier 2014 et l'a transmis à la municipalité pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2013-10-244

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le budget déjà approuvé par la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* pour l'exercice financier 2014 tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT que la *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains* a dressé son budget pour l'exercice financier 2014 et l'a transmis à la municipalité pour adoption;

2013-10-245
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le budget déjà approuvé par la *Régie d'Acton et des Maskoutains* pour l'exercice financier 2014 tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe B».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-16-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES DANS LES ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS 03-128).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité adopte des normes visant à se conformer du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU' qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 1er octobre 2013 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

2013-10-246

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 1er octobre 2013, le règlement intitulé «Règlement numéro 434-16-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables dans les zones exposées aux glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlement de la MRC des Maskoutains 03-128)».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-8-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 437-2006 ET CONCERNANT LES MODALITÉS D'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR UNE INTERVENTION DANS UNE ZONE EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement concernant les modalités d'émission des permis et certificats dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité adopte des normes visant à se conformer du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains

ATTENDU QUE la municipalité adopte des normes plus à jour que les normes au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2013;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 1er octobre 2013 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

2013-10-247

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 1er octobre 2013, le règlement intitulé «Règlement numéro 437-8-2013 modifiant le règlement des permis et certificats pour une intervention dans une zone exposée aux glissements de terrain».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 ANNEAU DE GLACE - ENTRETIEN SAISON 2013-2014

2013-10-248

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU

D'EMBAUCHER Monsieur Guy Dion pour la mise en place et l'entretien de l'anneau de glace au parc Elphège Filiatrault pour la saison d'hiver 2013-2014 selon les termes de l'année précédente soit une rémunération de 1 300\$.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AUTRES SUJETS

14.1 À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE ! - ADHÉSION AU PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager le transport actif sécuritaire des élèves sur le chemin de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Nature-Action Québec* est mandataire du projet *À pied, à vélo, ville active!*;

CONSIDÉRANT QUE le programme de base (plan de déplacement par école, plan de stationnement vélo, conférence de mobilisation sur le transport actif, magazine *L'aller-retour*) est déjà financé par Vélo Québec (valeur de 4 323\$);

2013-10-249

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU

D'ADHÉRER au projet *À pied, à vélo, ville active!* et ce, pour le programme de base à coût zéro;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 MOSAÏQUE DES GENS D'AFFAIRE 2012-2013 - ACHAT

CONSIDÉRANT QUE les gens d'affaire de la municipalité ont convenu de faire une mosaïque de photos;

CONSIDÉRANT la proposition de Brodeur et Poitras, photographes en date du 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent mettre en valeur l'entreprenariat local;

2013-10-250

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'achat d'une mosaïque de photos pour un montant de 195\$, taxes en sus, auprès de Brodeur, Poitras, photographes.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 11000 346 «conseil - délégation».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JUDE – SOUPER BÉNÉFICE – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite présentée par monsieur René Bourgault, président de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jude, pour le souper bénéfice de son organisme en date du 17 septembre;

2013-10-251

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU

DE VERSER à la Fabrique de la paroisse de Saint-Jude un montant de 100\$ comme commandite pour leur souper bénéfice annuel.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 70150 951 «subventions aux organismes».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2013-10-252

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Sylvie Beauregard
directrice générale et secrétaire-trésorière